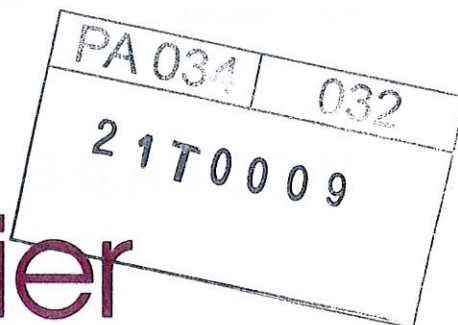


HECTARE

URBANISME DURABLE

Département de l'Hérault

L'Amandier
Béziers



ENGAGEMENT DU LOTISSEUR

HECTARE
URBANISME DURABLE

MAITRE D'OUVRAGE

HECTARE
3 AVENUE DE LA COUPE
11 100 NARBONNE
Tél : 04 68 33 01 02



GÉOMÈTRE-EXPERT
CONSEILLER VALORISER GARANTIR

MAITRE D'OEUVRE

CABINET GASQUEZ
80 IMPASSE NICOLAS JOSEPH CUGNOT
34 500 BEZIERS
Tél : 04 67 35 10 20



ARCHITECTE

ARCHITECTURA CONCEPT
11 RUE D'ALEMBERT
34 500 BEZIERS
Tél : 04 67 35 22 22

PA 12

SEPTEMBRE 2021

ENGAGEMENT DU LOTISSEUR

Nous soussignés :

HECTARE
URBANISME DURABLE

HECTARE
3 AVENUE DE LA COUPE
11 100 NARBONNE
Tél : 04 68 33 01 02

Aménageurs du terrain sis sur la commune de **BEZIERS**

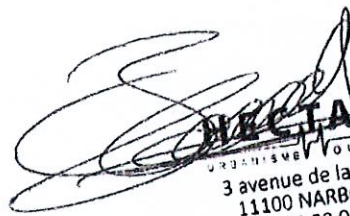
Cadastré section **000 BZ 314** soit une surface d'environ **2 308 m²**.

Nous nous engageons en application de l'article R 442.7 du Code de l'Urbanisme :

- D'une part à constituer une Association Syndicale des acquéreurs des lots du lotissement « **L'AMANDIER** » à laquelle seront dévolus la propriété, la gestion et l'entretien des terrains et équipements communs.
- D'autre part, à provoquer la réunion d'une Assemblée syndicale, dans le mois suivant l'attribution de la moitié des lots ou au plus tard l'année suivant l'attribution du premier lot, afin de substituer à l'organe de l'administration provisoire du premier lot, un organe désigné par cette Assemblée.

Fait à **NARBONNE**

Le 24 Septembre 2021


HECTARE
URBANISME DURABLE
3 avenue de la Coupé
11100 NARBONNE
04 68 33 01 02
SIREN 351 338 660

PA 034	032
21T0009	

Recue le	26 NOV. 2021
VILLE DE BEZIERS	

PIECES COMPLEMENTAIRES LOTISSEMENT « L'AMANDIER »

Madame, Monsieur,

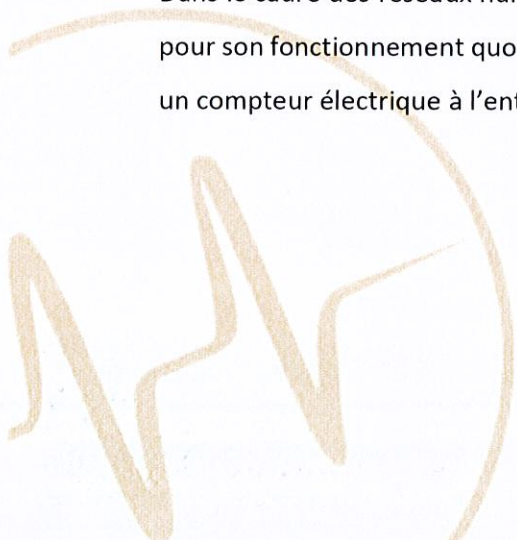
Suite à la demande de pièces complémentaires concernant le Permis d'Aménager n°34032 21 T0009 prénommé « *L'Amandier* », sur la commune de Béziers, vous trouverez ci-joint l'ensemble des pièces corrigées selon vos remarques.

Ainsi les modifications concernant :

- Notice descriptive (PA 2) : indication des voiries drainantes et des types de plantations prévues par l'aménageur.
- Plan de composition (PA4 A) et plan de masse (PA4 B) : indication des voiries drainantes et des types de plantations prévues par l'aménageur.
- Plan de coupe (PA 5) : modification de la coupe voirie au format A2.
- Plans et programme des travaux (PA 8 A à D) : indication des voiries drainantes et des types de plantations prévues par l'aménageur.
- Règlement (PA 10) : modification de l'emprise au sol concernant les piscines.

Concernant le plan des réseaux secs, il est indiqué « pose des compteurs à l'entrée du terrain 5+1 (pompe refoulement) », cela signifie que l'aménageur prévoit de réaliser les 5 compteurs de lots à l'entrée du lotissement. L'ensemble des lots seront raccordés par des branchement directement sur leur lot.

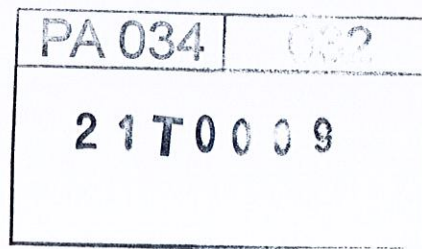
Dans le cadre des réseaux humides, une pompe de refoulement des eaux usées est nécessaire, ainsi, pour son fonctionnement quotidien un compteur électrique est obligatoire, c'est pourquoi il est prévu un compteur électrique à l'entrée du lotissement en plus des compteurs privés des lots.



Le positionnement des compteurs sera prévu au niveau de l'espace vert à l'entrée du lotissement. Leur positionnement définitif sera indiqué sur les plans de récolement une fois les travaux finis.

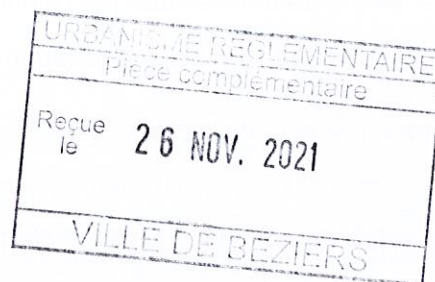
Le dossier ci-joint comprend ainsi les pièces suivantes :

- Notice descriptive (PA 2) ;
- Plan de composition (PA4 A) ;
- Plan de masse (PA 4 B) ;
- Plan de coupe (PA 5) ;
- Plans et programme des travaux (PA8 A à D) ;
- Règlement (PA 10).



Vous souhaitant bonne réception, veuillez croire, Madame, Monsieur, à l'assurance de nos sentiments distingués.

Le Maître d'Ouvrage
Fait à Narbonne,
Le 23 Novembre 2021

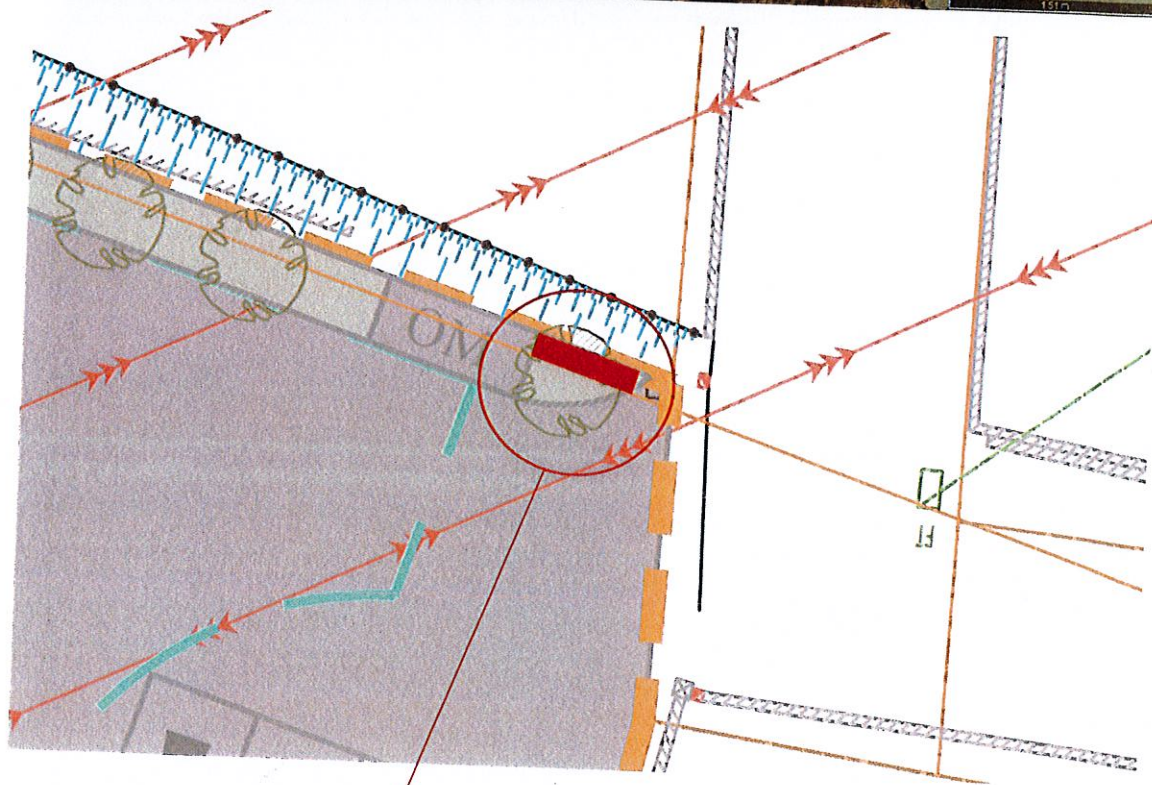


HECTARE AUDE

3, avenue de la Coupé - 11100 NARBONNE
Téléphone : 04 68 33 01 02 - Mail : narbonne@hectare.fr

PA 034	032
21T 0009	

VILLE DE BEZIERS	
Pièce complémentaire	
Reçue le	10 FEV. 2022



Emplacement des coffrets, en pieds de talus, dans
l'espace vert (végétalisation avec plantes basses)
Dimensions à définir en phase travaux